

loyer payé pour rien pendant les travaux d'aménagement

Par gerard maximin, le 26/05/2012 à 14:35

Bonjour,

J'ai signé un bail de location le 1er mai et un état des lieux le 6 mai dans un logement qui n'avait pas été loué depuis deux ans. la loyer est fixé à 1200€. J'ai accepté à condition que le propriétaire effectue quelques travaux.

Le rétablissement de l'électricité et du gaz ont été effectués le 18, et les travaux et plomberie des sanitaires que le propriétaire s'était engagé à faire ne sont toujours pas terminé à ce jour (26 mai), la douche est impraticable, bref je ne peux pas jouir pleinement de l'appartement et le propriétaire refuse catégoriquement de me faire une réduction de loyer, à ce jour je n'habite toujours pas l'appartement, alors que le propriétaire a déjà encaissé un mois de loyer + caution : 1200€ + 1300 de travaux effectués par moi même, plus 1500€ avancé pour le compte du propriétaire.

Que puis je faire, sans dépenser encore d'avantage d'argent ?